COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023



RENFORCEMENT DU CONGÉ MATERNITÉ POUR LES ORTHOPHONISTES : UNE ADOPTION SYMBOLE DE VICTOIRE!

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de l'adoption au Sénat d'un amendement travaillé conjointement avec notre organisation visant au versement d'une aide financière complémentaire aux orthophonistes pour cause de congé maternité ou paternité.

Alors que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a habilité les partenaires conventionnels à négocier les modalités de versement d'une aide financière complémentaire aux médecins interrompant leur activité pour cause de maternité ou paternité, l'exclusion des autres professions de santé de ce dispositif entraîne une inégalité dans le traitement des professionnels de santé libéraux.

Cette proposition portée par la FNO lors des rendez-vous avec des parlementaires et les conseillers de nos tutelles mais aussi dans le cadre interprofessionnel, vise à instaurer une égalité de traitement entre les acteurs du soin, en permettant la négociation de cet avantage dans le champ conventionnel.

A ce titre, la FNO appelle le gouvernement à considérer cette proposition des acteurs de terrain, afin d'infléchir sa position déconnectée des difficultés inhérentes aux modes d'exercice complexes et diversifiés vécus sur l'ensemble du territoire.

NB: Cette proposition a été porté par 68 sénateurs à travers 6 amendements, consultable sur le site du Sénat ici : 1; 2. ;3; 4; 5; 6. Les débats relatifs à cet amendement sont disponibles via ce lien.